

# LE ROZO<sup>0</sup>, monnaie locale

## ADHÉSION des PARTICULIERS

N° adhésion :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

- |                          |                       |     |
|--------------------------|-----------------------|-----|
| <input type="checkbox"/> | Cotisation annuelle   | 5 € |
| <input type="checkbox"/> | Cotisation spéciale   | 1 € |
| <input type="checkbox"/> | Cotisation de soutien | €   |

- Je souhaite participer à la vie de l'association  
 J'adhère à la charte et aux statuts du Rozo, disponibles sur le site internet <http://lerozo.org>

Date :

Signature :



Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion et le règlement de la cotisation annuelle à :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Rozo, monnaie locale »  
Votre carte d'adhésion vous sera envoyée dès réception par courrier ou déposée dans un comptoir de change.

# Charte du rozo

« Aujourd'hui 97% des transactions de monnaies « officielles » circulent dans les sphères spéculatives et seulement 3% dans l'économie réelle. »<sup>1</sup>

Notre monnaie nous appartient, redonnons-lui du sens.

Réinventons ensemble une économie non spéculative à visage humain qui restera au service de notre territoire.

L'association "Le Rozo, monnaie locale" met en place une monnaie locale complémentaire, faisant de l'argent un outil de développement local, en dehors de toute spéculation et accumulation.

Nous souhaitons reconsidérer la place de l'argent dans nos systèmes d'échange. Nous savons qu'une monnaie peut être porteuse de sens et de valeurs.

En adhérant à l'association "Le Rozo, monnaie locale", je m'engage à utiliser la monnaie locale comme :

- Porteuse de valeurs éthiques, écologiques, et sociales dans une recherche de mieux-être collectif ;
- Outil pour inciter chacun à mieux comprendre sa façon de produire et de consommer ;
- Moyen de contribuer à une alternative non-spéculative au modèle économique actuel.

En signant cette Charte des valeurs, je m'engage en tant que consommateur ou consommatrice citoyen.n.e, prestataire, collectivité ou partenaire financier à favoriser :

- L'activité et les emplois locaux en privilégiant les productions, les services et les commerces de proximité, dans une démarche de qualité ;
- Les pratiques respectueuses de la nature, de notre environnement et de la santé ;
- Les échanges entre acteurs locaux dans un esprit de complémentarité, de coopération et de solidarité.
- L'accès à la qualité des biens et des services au plus grand nombre ;
- De bonnes relations et conditions de travail.

<sup>1</sup> Source : La Gazette des communes du 7 décembre 2011